

COMMUNE DE BERNISSART

AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de BERNISSART porte à la connaissance de ses administrés que la **délibération du 14 novembre 2023** par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2025 inclus des tarifs pour les visites, animations et cafétaria au musée de l'iguanodon a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe COLLIGNON le 20 décembre 2023 et notifiée le 21 décembre 2023.

Le présent règlement entre en vigueur le premier jour de sa publication.

Cette délibération peut être consultée sur le site officiel de la Commune de BERNISSART ou au Secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76 à BERNISSART, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

BERNISSART le 22 décembre 2023

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN